

# ETUDIANTS ADMIS EN MASTER 2 AMAQ POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2017 – 2018

**LES ETUDIANTS QUI SUIVRONT LA FILIERE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION NE DOIVENT SURTOUT PAS S'INSCRIRE PAR EUX-MÊMES DEPUIS LEUR ENT MAIS DOIVENT IMPERATIVEMENT PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE POUR LA SUITE DES FORMALITES D'INSCRIPTION**

## **LES ÉTUDIANTS ADMIS (EN FORMATION INITIALE) :**

- INSCRITS À L'UB EN 2016-2017 OU EN 2015-2016, DOIVENT SE RÉINSCRIRE DEPUIS LEUR ENT, SUR LE WEB (paiement en ligne) ENTRE LE 6 JUILLET (10 h) ET LE 16 JUILLET 2017.

- NOUVEAUX ARRIVANTS DEVRONT S'INSCRIRE EN LIGNE SUR « IA PRIMO WEB » (vous serez informés par mail de la procédure à suivre, via e-candidat), régler l'inscription en ligne ENTRE LE 6 JUILLET (10 h) ET LE 16 JUILLET 2017.

Si vous pensez être boursier(e) mais n'avez pas encore reçu votre notification du CROUS de Dijon pour bénéficier de la dispense de frais de scolarité, vous pourrez vous inscrire en ligne à partir du 28 août 2017, 10 h.

Les étudiants dont le dossier d'inscription administrative est complet pourront télécharger leur certificat de scolarité depuis leur espace numérique de travail (ENT). Les cartes d'étudiants seront remises à la rentrée (instructions ultérieures).

**LES ÉTUDIANTS QUI N'AURAIENT PAS LA POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE DANS CETTE PÉRIODE POURRONT À NOUVEAU LE FAIRE À PARTIR DU 28 AOÛT (10 h) ET JUSQU'AU JOUR DE LA RENTRÉE (11/09 à 10 h 30). LES CARTES D'ÉTUDIANTS SERONT ALORS À RETIRER EN CHAÎNE D'INSCRIPTION, À L'UFR SVTE, SALLE R3 (rez-de-chaussée), EN ÉCHANGE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES LORS DE L'INSCRIPTION WEB.**

La liste ci-dessous sera mise à jour au fur et à mesure des confirmations et des désistements.

Les étudiants qui confirment leur venue doivent nous apporter en secrétariat ou nous faire parvenir PAR COURRIER (aucune pièce par mail n'est acceptée) une photocopie de leur attestation de réussite au M1 (ou diplôme préparé actuellement, niveau bac + 4 ou plus) dès que possible, si ce document ne figurait pas encore dans leur dossier de candidature.

## **Liste principale (ordre alphabétique)**

BOSIA Alexia (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	POUXVIEILH Marion (contrat pro) - <b>Confirmé</b>
BOURGAIN Solenn (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	RUBINI Pierre (contrat pro) - <b>Confirmé</b>
COLLET Julien (formation initiale) - <b>Confirmé</b>	SINDT Emilie (contrat pro ?) - <b>Confirmé</b>
COLLOMBIER Hugo (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	THIEBAUT Solenne (contrat pro) - <b>Confirmé</b>
LEPAINTRE Corentin (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	VACELET Marion (contrat pro) - <b>Confirmé</b>
LEPETZ Chloé (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	VILLEMEN Fanny (contrat pro) - <b>Confirmé</b>
MAKOUDIE Panel (contrat pro ?) - <b>Confirmé</b>	ZITO Mathilde (contrat pro) - <b>Confirmé</b>
OSSWALD William (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	1 – TAKI Sara - <b>Confirmé</b>
PIERLOT Marie (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	5 – COUSIN Hélène
POMMEY Mathias (contrat pro) - <b>Confirmé</b>	6 – MOTUE Emmanuelle

## **Liste complémentaire (par ordre de mérite)**

	7 – BRETON Noémie
	8 – RONDEAU Chloé
	9 – RENAUD Marie
	10 – BERNARD Antoine
	11 – ROYER Marie-Charlotte

### Désistements

COMTE Lucie (contrat pro)	
AMINI Joris (contrat pro ?)	
MULLER Mathieu (contrat pro)	
2 – ROUSSEAU Elisa	
3 – PEDREIRA Nicolas	
4 – MAGHRAOUI Mohamed	